

Enquête publique - Maire de Mison

De: Nicolas Siard <nicolas.siard@gmail.com>
Envoyé: mercredi 6 mars 2024 20:53
À: Enquête publique - Maire de Mison
Objet: Modification du PLU Mison

Bonjour,

Propriétaire sur la commune de Mison, au hameau de Chirombelle (parcelles 58 et 322. Je ne connais pas les sections), j'ai consulté le projet de modification et je constate que ces deux parcelles sont situées dans une zone Ua hachurée.

Le règlement m'informe bien des caractéristiques de la zone Ua, mais je n'ai pas réussi à savoir pourquoi, sur le document graphique "Mison M2 43 Sud", la zone était hachurée.

Seriez-vous en mesure de m'indiquer ce que signifient ces hachures (d'autres secteurs sont par ailleurs classés Ua sur la commune mais sans être hachurés). S'agit-il d'une zone faisant l'objet d'une modification ? Le cas échéant, vous serait-il possible de m'indiquer les principales modifications de cette zone ?

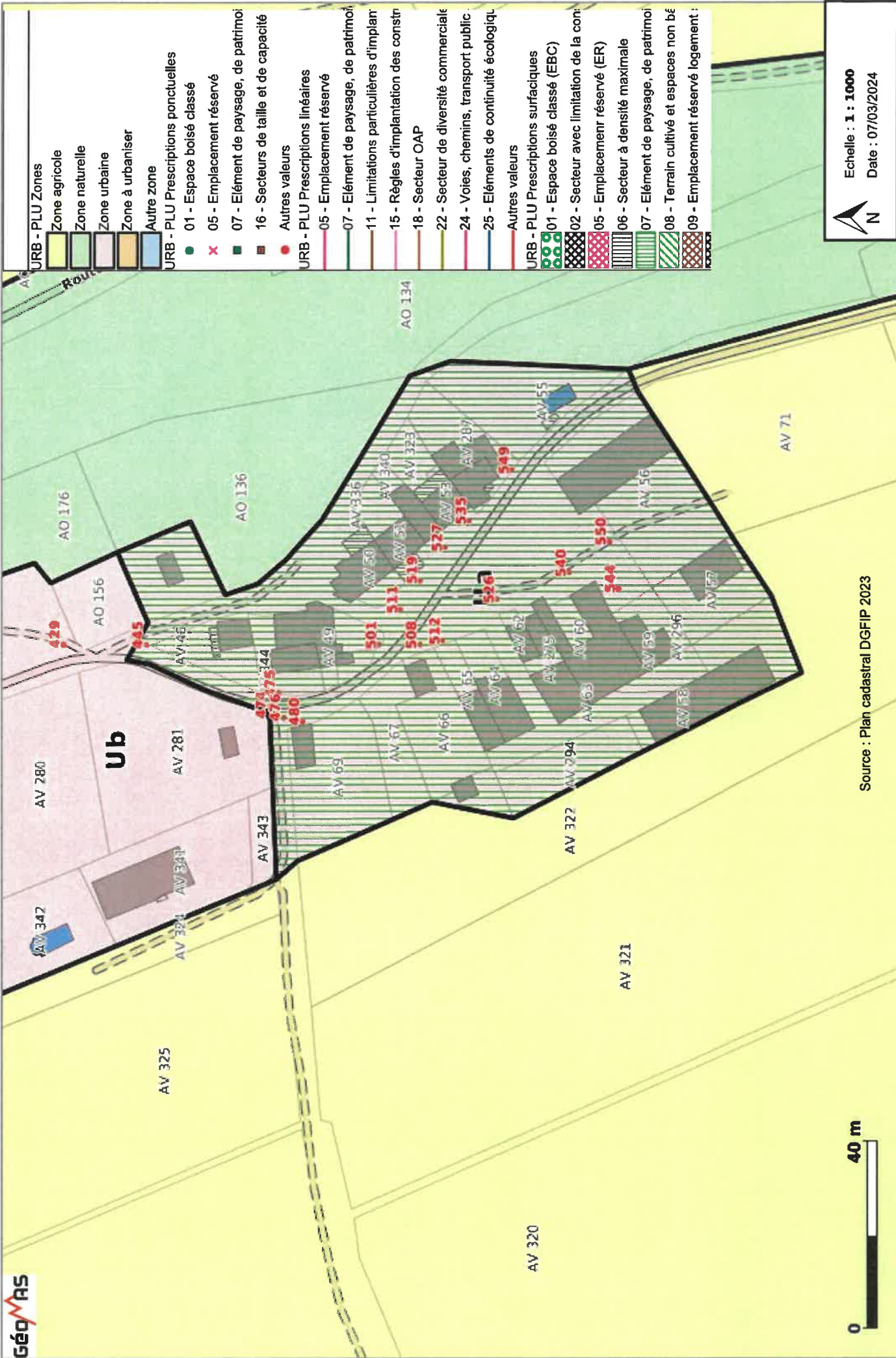
Je m'excuse par avance, mais je n'ai pas la possibilité de passer à l'une de vos permanences pour vous adresser mes questions de vive voix.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à ma demande

Cordialement,

N. Siard

06 11 66 36 97



Echelle : 1 : 1000
Date : 07/03/2024

Source : Plan cadastral DGFIP 2023

- URB - PLU Zones**
- Zone agricole
 - Zone naturelle
 - Zone urbaine
 - Zone à urbaniser
 - Autre zone

URB - PLU Prescriptions ponctuelles

- 01 - Espace boisé classé
- 05 - Emplacement réservé
- 07 - Élément de paysage, de patrimoine
- 16 - Secteurs de taille et de capacité
- Autres valeurs

URB - PLU Prescriptions linéaires

- 05 - Emplacement réservé
- 07 - Élément de paysage, de patrimoine
- 11 - Limitations particulières d'implan
- 15 - Règles d'implantation des constr
- 18 - Secteur OAP
- 22 - Secteur de diversité commercial
- 24 - Voies, chemins, transport public
- 25 - Éléments de continuité écologique
- Autres valeurs

URB - PLU Prescriptions surfaciques

- 01 - Espace boisé classé (EBC)
- 02 - Secteur avec limitation de la con
- 05 - Emplacement réservé (ER)
- 06 - Secteur à densité maximale
- 07 - Élément de paysage, de patrimoine
- 08 - Terrain cultivé et espaces non bé
- 09 - Emplacement réservé logement :